AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531_02-DE

Regu le 06/06/2018

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 31 mai (31/05/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

02 – 31 mai 2018

2. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation de la modification du tableau des effectifs :

- Considérant la nécessite de pérenniser les postes de deux emplois d'avenir sur le service enfance/animation.
- Considérant la nécessité administrative de créer un emploi pour permettre la mutation d'un agent.
- Considérant la nécessité de renforcer l'équipe de la bibliothèque pour mettre en œuvre son projet de renouvellement.

AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531_02-DE

Regu le 06/06/2018

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
1				01-09-2018	Adjoint d'animation	35:00
1				14-09-2018	Adjoint d'animation	35 :00
1				01-06-2018	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	35 :00
. 1				01-06-2018	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe	35 :00
2	01-06-2018	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35 :00			
		ue 2 Classe				

- √ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2;
- ✓ Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à 29 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES), décide :

D'APPROUVER les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,

D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 4 juin 2018

11

e Maire

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :